

**ASSEMBLÉE NATIONALE**12 juin 2006

---

CRÉATION D'UN ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS - (n° 3009)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 50

présenté par  
MM. Prével, Jardé et Leteurtre

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 24 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne s'agit pas d'une association. Tous les membres sont électeurs. Les élections ne se font pas à l'occasion d'une assemblée.